



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
12 décembre 2024

**Séance du 17/12/2024**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre, à 18 heures 15, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
6

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL, Marie MUNUERA

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique PIGANEAU

### **Délibération n°D\_2024\_039** **Action sociale : Noël 2024 (modification de la délibération** **D\_2024\_035)**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° D\_2024\_035 en date du 07/11/2024 relative à l'action sociale en faveur des habitants de plus de 75 ans (aînés) et des agents communaux.

Considérant que l'organisation d'un repas en commun à une date fixe pour les aînés n'est pas envisageable compte-tenu de la disponibilité des personnes concernées,

Considérant qu'il convient de revoir la dépense afin de rester dans l'enveloppe budgétaire prévue au moment du vote du budget 2024,

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'offrir aux habitants de plus de 75 ans un chèque cadeau d'un montant de 15€ à valoir au restaurant Le Fougassais Par Gaby's.

Le Conseil municipal, par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **ACCEPTE** la modification proposée ci-dessus,
- **VALIDE** le montant du chèque cadeau à hauteur de 15€ par habitants de plus de 75 ans à valoir au restaurant le Fougassais Par Gaby's



Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil, 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le.....19 DEC 2024**

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2024 004-210401097-20241217-D_2024_039-DE